



Bail emphythéotique pour location maison

Par **spicata**, le **20/01/2022** à **16:54**

Bonjour, Une amie a souscrit, en 2003, un bail emphythéotique pour une maison isolée en pleine campagne, bail de 30 ans pour une maison en très mauvais état. Elle a fait des travaux qu'elle a pris à sa charge : isolation, fenêtre, chauffage, cuisine, salle de bains, etc. Il y a 2 ans, elle a refait une partie de la toiture car elle était effondrée, pour ce faire elle a pris un prêt. Aujourd'hui, elle doit quitter cette maison car elle ne peut plus se déplacer. Le notaire lui a dit que les baux emphythéotiques ont été supprimés mais il ne lui dit pas comment cela se passe pour son bail. Il lui conseille d'aller voir le tuteur du propriétaire pour négocier le rachat du prêt de la toiture. Que peut-elle faire d'autre ? Merci si vous avez une solution.